



Communiqué de Presse

Département des Pyrénées-Orientales

Perpignan, le 17 septembre 2019

Hôtel La Cigale : Réaction de la Présidente du Département

Hermeline MALHERBE, Présidente du Département réagit :

« Lors de la session du 22 juillet 2019, les élu-e-s de la Majorité départementale ont acté l'acquisition de l'hôtel La Cigale à Perpignan afin d'y loger des jeunes mineurs non accompagnés.

Cette décision répond à une obligation légale du Département de protéger et mettre à l'abri les mineurs en situation de fragilité.

En séance plénière, nous avons découvert comme argument de dernière minute de la part de la ville, la volonté d'installer dans l'immeuble une antenne de police. Ce projet n'a jamais été abordé lors des réunions récentes concernant la rénovation urbaine dans le centre ancien de Perpignan.

Ainsi, en usant de son droit préemption, la ville de Perpignan empêche le Département de remplir sa mission d'accueil pour ces jeunes dans le dispositif départemental de protection de l'enfance.

En l'absence de solutions alternatives rapides promises par M. le Maire de Perpignan dans nos échanges, le Département va donc contester la décision de préemption devant le tribunal administratif.

Je rappelle que le Département a l'obligation d'accueillir les mineurs non accompagnés à proximité des services publics et des services sociaux pour une prise en charge efficace. »

CONTACT

Alexandra Girard,
Attachée de presse
04 68 85 80 23
07 86 48 14 90

Espace Presse : leDépartement66.fr